

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2011

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES - (n° 3795)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« branche »,

insérer le mot :

« étendu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.